

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . . .	40
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Juillet 1875.

## Chronique générale.

La séance d'hier jeudi.

Le nombre des députés qui prennent la peine de se rendre à Versailles devient de jour en jour moins grand ; aujourd'hui il est si restreint que M. le duc d'Audiffret-Pasquier est obligé d'inviter les huissiers à parcourir les bureaux et les couloirs.

Après l'adoption du procès verbal, M. Faye demande au ministre des finances si, en présence des désastres qui viennent de frapper les populations du Midi, le gouvernement a songé au dégrèvement de l'impôt foncier.

Aux applaudissements de toute la Chambre, M. Léon Say répond que par suite de l'accumulation des sommes déposées depuis plusieurs années, le fond de dégrèvement est assez riche pour permettre de prendre de pareilles mesures.

L'éternelle discussion des chemins de fer est reprise.

M. Clapier avait promis de parler pendant une bonne heure ; il a largement tenu parole.

Il proposait que dans le cas où les lignes concédées à des petites compagnies n'auraient pas été commencées dans le délai d'un an à partir du décret d'utilité publique, elles reviendraient à la Compagnie de Paris-Lyon à la Méditerranée.

Au vote, cinq députés seulement se sont prononcés en sa faveur.

Trois autres amendements présentés par M. Loysel, Larcy, de Crussol, ont été ensuite repoussés sans discussion.

Une autre disposition additionnelle proposée par M. Moreau, tendant à infliger à la compagnie de Paris-Lyon une amende égale aux frais de premier établissement pour chaque année de retard apporté à la mise en exploitation des lignes concédées, a été mis en discussion et a été également rejeté.

Le succès de la journée a été obtenu par M. Destremx, l'un des auteurs des vingt-et-un amendements restant à discuter, qui a déclaré renoncer à son amendement.

La Chambre presque tout entière lui a fait une véritable ovation ; malheureusement, à part MM. Parent et Scholcher, qui ont suivi son exemple, l'examen des autres amendements n'en a pas moins continué.

La question du chauffage des wagons de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe a seule été écoutée avec attention. M. le ministre des travaux publics a dû promettre que cette amélioration serait promptement introduite.

Les douloureuses nouvelles du Midi continuent à exciter vivement l'émotion publique ; l'intérêt de la politique s'efface devant ces calamités. On ne se borne pas à déplorer tant de malheurs ; la générosité compatissante est admirable. Il fallait pour un deuil national un empressement national, et cet empressement éclate d'un bout de la France à l'autre.

Cette cruelle épreuve, ajoutée à tant d'autres, devient pour notre pays une occasion nouvelle d'énergie et de dévouement. Il sup-

porte et répare, et le courage reste à la hauteur de l'infortune. L'élan dont nous sommes les témoins n'est pas seulement une inspiration patriotique, il est aussi et surtout une inspiration chrétienne. Les cœurs les plus chrétiens ont toujours été les plus généreux.

### COMMISSION DES TRENTE.

La 23<sup>e</sup> séance de la Commission des Trente a eu lieu mardi, sous la présidence de M. Léonce de Lavergne. En voici le compte-rendu :

La discussion est reprise sur les élections partielles.

M. Delsol fournit quelques observations supplémentaires sur sa proposition. Il en a modifié la rédaction en envisageant les élections partielles non-seulement au point de vue du département, mais encore au point de vue de la France entière. Il demande, en conséquence, que l'on soit obligé de procéder simultanément à toutes les élections partielles, s'il y avait dix vacances à combler dans la Chambre.

M. le président. — Il y a un autre amendement sur la même question. Cet amendement est de M. Lacroix. Il n'est pas appuyé.

La proposition de M. Delsol est mise aux voix et adoptée.

M. le président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Humbert, député de l'Algérie, qui demande à être entendu. La commission décide qu'elle l'entendra.

Un amendement de M. Costa de Beauregard et de M. Grange, relatif aux élections multiples, demande que nul ne puisse être candidat dans plus d'un département.

M. Ricard est aussi frappé du même danger.

MM. Adnet et Beau proposent de modifier l'amendement en ce sens que nul ne puisse être candidat dans plus de trois circonscriptions électorales.

M. Delorme trouve que c'est une entrave à la liberté de l'électeur. La candidature est le fait des électeurs, autant que des éligibles. On ne peut pas limiter leur choix. M. Luro combat à son tour cet amendement comme difficile à mettre en pratique.

L'amendement est mis aux voix et n'est pas adopté.

L'avant-dernier paragraphe de l'article 9 et le dernier n'ayant plus d'objet, sont repoussés.

Art. 10. — Cet article est la reproduction de la loi Savary sur la formation de la majorité nécessaire pour être élu.

M. de Marcère propose de revenir à la loi de 1850, qui exige, pour qu'on soit élu, le quart des électeurs inscrits.

M. le président remet sous les yeux de la commission ce qui a été voté déjà pour le Sénat. C'est la même disposition que celle de l'article 10.

L'article est adopté, sauf une modification de rédaction pour supprimer la partie de l'article qui dit que lorsqu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour. Cette partie est jugée inutile.

M. Baze demande qu'on ajoute qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu. Adopté.

M. de Marcère demande à la commission de régler ce qui devra être décidé pour les bulletins blancs ou inconstitutionnels. Seront-ils nuls ? seront-ils comptés ?

M. Delsol répond qu'il y a une jurispru-

dence bien établie. Il n'y a plus de raison pour la changer.

M. le président prie M. de Marcère de rédiger sa proposition pour demain.

MM. Humbert et Lucet, députés de l'Algérie, sont entendus.

M. Lambert présente des observations sur les articles relatifs à l'Algérie. Il demande la suppression de l'article 4, le maintien de l'article 12 sauf une modification relative avec distinctions établies par la loi municipale ; la suppression de l'article 13, le maintien de l'article 14, la suppression de l'article 16 et principalement la modification de l'article 15 qui ne donne qu'un seul député à chaque département de l'Algérie. Il demande le maintien du *status quo*, c'est-à-dire deux députés par département.

La commission délibère sur ces articles. Elle admet les suppressions et modifications proposées par les députés de l'Algérie.

M. Albert Grévy appuie la proposition des députés de l'Algérie. Elle est adoptée après quelques observations de M. Adnet appuyant le premier projet de la commission des Trente.

La commission renvoie à demain l'article relatif aux colonies et divers amendements.

La commission nomme ensuite son rapporteur. M. de Lavergne est d'abord nommé par 22 voix sur 25 ; mais, sur son refus motivé par l'état de sa santé, M. Ricard est élu par le même nombre de suffrages.

La séance est levée.

L'Union républicaine a décidé que chacun de ses membres conserverait sa liberté individuelle pour la souscription ouverte en faveur des victimes des inondations.

Le conflit qui s'était élevé entre M. Cailiaux et M. Janzé, dont la proposition est connue, semble se calmer.

La commission chargée de l'examen de cette proposition a décidé que le ministre resterait maître de décider de l'opportunité de la déclaration d'utilité publique pour les embranchements de moins de 20 kilomètres.

Pendant la commission a fait certaines réserves pour certains cas qu'elle va étudier, et où la déclaration d'utilité publique sera obligatoire.

Par exemple, dans le cas où deux compagnies seraient concessionnaires ensemble d'un embranchement de moins de 20 kilomètres, cas qui se présentera dans le chemin de grande ceinture.

On parle dans les couloirs d'une altercation qui aurait eu lieu à la buvette de l'Assemblée entre deux députés de la gauche, à propos des nombreux amendements déposés par la gauche au projet de concession de différentes lignes à la compagnie du Midi, et que l'un des deux députés aurait traité de *réclames électorales*.

A la commission des chemins de fer, une importante résolution a été prise. Il a été décidé que toutes les lignes de moins de 20 kilomètres pourraient être déclarées d'utilité publique par le ministre des travaux publics.

La commission constitutionnelle a adopté un amendement de M. Cazot tendant à modifier l'article 10 de la loi électorale en rapport avec la loi Savary.

Elle a ensuite adopté un paragraphe additionnel de M. Schérer à l'article de la loi électorale relatif aux élections partielles et où il est dit que les collèges électoraux devront être convoqués dans les trois mois à partir de la dernière vacance.

Ce paragraphe additionnel est ainsi conçu :

« Il n'y aura pas d'élections partielles pendant les six derniers mois de la législature. »

M. Gent, député de l'extrême gauche, a été ensuite introduit.

Il s'est livré à de nombreuses considérations sur la manière dont se font les élections dans certains départements et dans certains lieux.

Il a surtout signalé la composition des bureaux, l'opération du vote, le dépouillement du scrutin.

La commission a pris un certain intérêt à ces révélations, et en tiendra compte, s'il y a lieu.

On s'entretenait beaucoup dans les couloirs d'un regrettable incident qui se serait produit entre deux des membres les plus considérables de la gauche.

M. J. G., irrité d'un article paru dans un journal républicain, accusant les députés de la gauche qui présentent des amendements ou prononcent des discours de vouloir retarder l'époque de la dissolution, aurait adressé les plus vifs reproches à son collègue M. G. S., directeur de ce journal.

Des paroles blessantes ayant été prononcées, un échange de témoins aurait eu lieu. On espérait cependant que des amis communs s'interposeraient et parviendraient à réconcilier les deux députés.

### LE GÉNÉRAL HOCHÉ.

Les feuilles républicaines ont publié le discours prononcé jeudi par M. Henri Martin, et qui est consacré tout entier au général dont il s'agit d'acclamer la gloire.

Ce discours constate bien, en passant, que Saint-Just l'avait fait jeter en prison, mais, comme de raison, il glisse légèrement sur ces faits. Nous croyons intéressant d'y revenir. Rappelons rapidement, d'après la *Gazette de France*, quelques traits de la biographie de Hoche :

« Ses ennemis se conduisirent à son égard avec autant de perfidie que de lâcheté. On n'osa le frapper au milieu de son armée qui l'aimait et l'admirait ; mais on le rappela de l'armée de la Moselle sous prétexte de lui donner le commandement de l'armée d'Italie.

« ... Seulement l'ordre de son arrestation l'attendait à Nice. Il fut conduit à Paris, et sans raison, sans prétexte un peu plausible, uniquement parce que ses hauts faits avaient excité l'envie des terroristes, on l'enferma à la prison des Carmes, puis à la Conciergerie.

« Il n'est pas douteux pour personne qu'il ne fût monté à l'échafaud sans les événements de thermidor. »

La chute de Robespierre lui rendit la liberté et il fut envoyé dans l'Ouest pour pacifier la Vendée, mais là encore il fut victime des persécutions des républicains ;

« Il ne trouva, dans les délégués conventionnels, que des maîtres absolus dont les ordres et les opérations contradictoires le jetaient dans une indécision perpétuelle. Déployait-il de l'énergie, on l'accusait d'ambition; voulait-il user d'une honorable et habile modération, on interprétait sa conduite de la façon la plus insultante pour sa valeur de militaire et son intelligence d'homme d'Etat. Il se sentit, à certaines heures, pris d'un amer découragement.

« Je puis braver les boulets, écrivait-il aux membres du Directoire qui avait succédé à la Convention dans le gouvernement de la France, mais je ne saurais résister à l'intrigue; je demande à me retirer et je vous prie de me nommer promptement un successeur. »

« Les mêmes dégoûts l'abreuverent dans sa campagne de 1797, si habilement menée.

« Plus tard, il fut accusé de trahison par les conseils et écarté définitivement par le Directoire, qui avait songé un instant à lui confier un grand commandement dans l'intérieur. Il se retira à Wetzlar, où il reprit le commandement de son armée et mourut subitement. »

Abordons maintenant un point plus délicat et purement hypothétique d'ailleurs. Hoche étant mort jeune et en plein Directoire n'a pu, bien entendu, suivre l'évolution qu'opèrent plus tard ses anciens compagnons d'armes, devenus maréchaux de l'Empire et courtisans de l'empereur.

La foi républicaine de Hoche eût-elle mieux résisté? Rien n'empêche de le croire, mais, comme le dit le *Constitutionnel*, tous les généraux qui combattaient avec Hoche avaient, en 1797, les mêmes opinions que lui, et tous en firent le sacrifice sans douleur apparente.

« En ce temps de candides présomptions, le général Lefebvre écrivait emphatiquement :

« A la haine des ennemis de la République! Feu de file sur les coquins qui souillent le sol de la Liberté! »

« Quelques années après, le général Lefebvre était duc de Dantzig.

« Le général Ney écrivait : « Au maintien de la République! Grands politiques de Clichy, daignez ne pas nous forcer à faire sonner la charge. »

« Quelques années après, Ney se laissait faire duc d'Elchingen et prince de la Moskowa.

« Le général Soult demandait en termes pathétiques que les ennemis du dedans fussent traités comme ceux du dehors.

« Quelques années après, Soult consentait à être duc de Dalmatie.

« Ces citations pourraient être étendues presque indéfiniment. Les mêmes hommes qui avaient avec fureur acclamé la République acclamèrent avec pareils transports le régime nouveau qui mit à mort la République. Il ne leur répugna point de recevoir des honneurs, des titres, des pensions d'un empereur et roi. Au moment critique, ils ne se souvinrent plus de faire sonner la charge ou de commander les feux de file. »

## LES INONDATIONS.

L'Echo de la Province continue à donner des détails navrants sur les dégâts causés par l'inondation de la Garonne. C'est en pénétrant jusqu'aux extrémités du faubourg Saint-Cyprien que l'on peut se rendre compte de toute l'étendue du désastre, sans cependant pouvoir calculer même approximativement, le chiffre auquel s'élèvent les pertes. On n'ose pas compter les morts, tant ils sont nombreux, et on ne connaîtra probablement jamais la terrible liste. La moisson de la charité ne pourra certainement pas égaler la grandeur du désastre. Mais nous espérons (et chaque jour nous confirme la générosité de la France entière) qu'à défaut d'aisance et de confortable, les malheureux inondés pourront manger du pain.

Voici le récit que l'Echo de la Province publie de la visite faite par un de ses rédacteurs aux extrémités du quartier Saint-Cyprien :

« Nous avons continué hier, pendant l'après-midi, nos visites dans le faubourg Saint-Cyprien. Nous avons poussé jusqu'à l'extrémité de la Patte-d'Oie et de la Croix-de-Pierre. Le spectacle de ces ruines est plus

navrant encore que celui des rues du côté du Pont. Du côté de la rue de Cugnax, notamment, il n'y a peut-être pas vingt maisons debout. Tout est écrasé, noyé, les jardins disparaissent sous une couche d'eau boueuse de cinquante centimètres. Des odeurs fétides se dégagent de ces marais où surnagent des loques, des débris de matelas, de paillasses, des végétaux à moitié pourris.

« Les malheureux inondés enlèvent le vase de leurs maisons et l'entassent sur le seuil; il y en a deux mètres de haut. Ils font ensuite sécher leurs hardes à moitié déchirées et couvertes d'une boue noirâtre. Les travailleurs sont presque aussi sales que leurs maisons, et au milieu de ces landes couvertes de débris — car ces quartiers ont été convertis en véritables landes — on croirait assister à une scène de l'enfer.

« Nous sommes entrés ensuite dans le cimetière de Saint-Cyprien, autrement dit de *Rapas* : c'est épouvantable! A chaque tombe la terre s'est tassée, il y a un effondrement plein d'eau; les croix de bois qui marquaient la place des pauvres sont emportées; les cyprès sont couchés ou brisés par les courants. Les grands caveaux sont démolis et pleins d'eau; les bières surnagent comme des bateaux. Il y en a d'autres éparses dans le jardin; nous en avons vu une qui se dresse toute droite, les pieds en haut, à moitié sortie de sa funèbre demeure : jusqu'aux morts qui ont été troublés dans leur dernier sommeil!

« Une poutre énorme, d'au moins cinquante centimètres de circonférence, a brisé quatre ou cinq cyprès, a renversé deux ou trois grands caveaux et a été s'arrêter en travers, sans la déplacer seulement, contre une petite croix de pierre mince comme un fil.

« Un petit charriot à bras, à moitié envasé et sur lequel est attaché un sac, se promène sur un tombeau. Une armoire gigantesque a été s'adosser contre un autre caveau et semble placée là exprès. Derrière une tombe, s'épanouit pleine de fraîcheur une petite plante sur le bord d'un énorme trou.

« Marchons toujours, traversons d'énormes murs de clôture en maçonnerie renversés sur une longueur de 7, 8 et jusqu'à 20 mètres; une grande maison se dresse brisée par le milieu comme celle de M. de Groc, sur l'allée de Garonne, que le génie et l'artillerie travaillent à faire tomber avec de la dynamite. Plusieurs pétards éclatent sans résultat et ne font crouler qu'un large pan de cette vaste façade; on espère cependant la renverser avant la nuit.

« A un troisième étage une cheminée est restée debout toute garnie, le foyer s'est effondré, sur le rebord supérieur; à côté de la pendule, un chat se poulèche tranquillement.

« Ailleurs, une cage est restée accrochée sous un toit, au ras du mur écroulé; un oiseau gazouille encore dedans et saute en piaillant d'un barreau à l'autre.

« A l'entrée de la rue des Teinturiers, dans la manufacture de M. Châlons, tout à fait au haut du mur intérieur, au-dessus d'un immense tas de décombres, est fixé encore une grande toile peinte représentant la Vierge-Mère avec le cadavre sanglant de son fils Jésus-Christ sur ses genoux après la descente de croix.

« Cette image semble placée là par un hasard miraculeux pour dominer cette scène d'horreur qui règne aux alentours et montrer aux hommes que le Fils de Dieu lui-même souffrit les plus horribles tourments et mourut pour nous sur la croix!...

« Plus loin, dans la même rue, un ouvrier cherche des harnais à l'endroit même d'où on a retiré quarante-deux cadavres. Le propriétaire de la maison voisine nous fait remarquer que des quatre maisons environnantes, la seule qui s'est horriblement écrasée est celle où tous les malheureux voisins avaient cherché un refuge.

« Une puanteur intolérable s'exhale de ce quartier où étaient tant de chiffonniers. Les ballots de vieux chiffons gisent par centaines dans la rue, ruisselants encore d'une eau fétide. On a été obligé d'y verser plusieurs tonneaux de chlore et d'autres désinfectants.

« L'allée de Garonne est ravivée d'une façon indicible. Les tuyaux de conduite du nouveau Château-d'Eau apparaissent par intervalles entièrement à nu.

« La place du Ravelin n'est qu'un amas de décombres où campent des familles entières de *Gitanos*, qui habitaient ce quartier. La rue des Fontaines n'existe plus

et est remplacée par une masse de décombres.

« A chaque instant, les fourgons d'artillerie emportent de nombreux cadavres de chevaux. Les voitures des ambulances emportent dans des bières les morts que l'on retrouve.

« L'armée travaille partout avec une énergie qui ne se dément point. Les soldats disparaissent dans les caves ou grimpent aux faites des maisons pour arracher à l'écrasement inévitable qui se produira bientôt les débris des pauvres mobiliers qui constituent tout l'avoir d'une foule d'inondés. On les voyait mercredi nager dans l'eau jusqu'au cou pour sauver des vieillards et des femmes; on les voit aujourd'hui travailler, dans la boue fétide jusqu'aux reins, pour sauver les épaves de ce grand naufrage. Le spectacle de ces déménagements et de ces fouilles est presque aussi désolant que la vue du faubourg inondé. »

Sous ce titre : *Souscription du Souverain-Pontife*, nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* :

« Nous recevons de l'archevêché de Toulouse la communication suivante, que nous sommes heureux de porter à la connaissance de tous nos lecteurs :

« M<sup>r</sup> l'archevêque, cerné par les eaux à Montréjeau, est arrivé ce soir à Toulouse.

« A peine arrivé dans la cour du palais archiepiscopal, Sa Grandeur a reçu un télégramme de Rome qui lui annonce l'envoi, par le Saint-Père, d'une somme de VINGT MILLE FRANCS, destinée à venir au secours des victimes de l'inondation. »

Comme le dit avec raison le journal toulousain, « un tel acte de charité de la part de l'auguste et vénéré Pie IX porte avec lui son commentaire. »

Il peut servir de réponse aux écrivains révolutionnaires qui ne manquent jamais de hurler contre le denier de Saint-Pierre, fruit spontané de la générosité des catholiques. Ils demandent volontiers à quoi sert ce budget volontairement fourni par l'amour, afin de remplacer le budget supprimé par la révolution. Il sert à Pie IX pour faire la charité.

On continue le déblaiement à force et l'on inonde les décombres de phénol au moyen de pompes. L'effet produit est loin d'être suffisant, car un journaliste toulousain, qui arrive de Saint-Cyprien, dit que les miasmes augmentent.

Le conseil général vient de voter quatre cent mille francs pour les inondés, les secours affluent de tous les coins du département, mais qu'est-ce que cela? Il y a ici des misères hideuses : on les voit mieux maintenant que les premiers jours. Les rues sont pleines de malheureux en haillons, à la figure hâve, qui cherchent à vendre aux brocanteurs le peu qu'ils ont sauvé du désastre. Toulouse a bien besoin que la France entière vienne à son secours.

« La population, disait M. Leblanc, maire de Roques, a fait une remarque frappante : les croix, les vierges, les statues de saints sont, à Roques et à Pinsaguel, les seules choses qui aient été épargnées par les eaux.

Et il citait une phrase bien curieuse qu'une pauvre paysanne avait dit la veille (c'est le *Figaro* qui rapporte le fait) :

« Dieu punit la France. Au Nord, cela a été la guerre, au Sud ce sont les inondations. Il faudra bien qu'on ouvre les yeux. »

Cent hommes de troupes sont arrivés à Muret pour être répartis entre Roques et Pinsaguel.

## Etranger.

### AUTRICHE.

Une lettre particulière de Vienne nous parle de la récente rencontre des empereurs de Russie et d'Autriche, et du vif plaisir qu'elle cause. Les peuples de l'Autriche-Hongrie se félicitent des bonnes grâces du czar à l'égard de François-Joseph. Vienne et Berlin se disputent les sourires de l'empereur Alexandre. L'entrevue de Komotau paraît

avoir été marquée par un rapprochement plus étroit entre le souverain de la Russie et le souverain de l'Autriche-Hongrie; la presse prussienne ne s'en réjouira pas un bref délai quel que témoignage d'amitié de la part de son neveu. Les divisions, les dissentiments et les tiraillements européens donnent en ce moment à la Russie autant d'influence qu'elle venait de gagner des batailles.

Le *Standard* publie la dépêche suivante de Vienne, 28 juin :

« Un ouragan de grêle a causé de terribles pertes à Buda-Pesth. Les collines et les toits des maisons sont couverts de deux pieds de glace; des torrents d'eau se sont précipités dans les rues d'Ofen. 500 personnes manquent; une centaine au moins ont été noyées ou tuées par la chute des maisons. Le service du chemin de fer est interrompu près d'Ofen. »

### RUSSIE.

Nous lisons dans la *Correspondance française italienne* :

Malgré les démentis donnés par divers journaux, et notamment par le *Journal de Saint-Petersbourg*, organe très-authorized du gouvernement russe, on ne peut plus nier aujourd'hui qu'il soit intervenu un accord entre l'empereur de Russie et le Vatican.

Voici, en effet, les bases sur lesquelles aurait été conclu le nouveau concordat :

« 1<sup>o</sup> Une parfaite indépendance est assurée à chaque évêque dans l'administration de son diocèse ;

« 2<sup>o</sup> Les évêques pourront correspondre directement avec Rome, c'est-à-dire avec le Pape ;

« 3<sup>o</sup> L'ukase de 1868 est aboli ;

« 4<sup>o</sup> Les recours des évêques ne seront plus adressés au synode de Saint-Petersbourg, mais à l'archevêque de Varsovie, qui, lorsqu'il le croira opportun, pourra en référer à Rome ;

« 5<sup>o</sup> Le même synode de Saint-Petersbourg, qui, constitué jusqu'à présent par les représentants des chapitres, était une espèce de tribunal en dernier ressort contre les évêques, ne sera à l'avenir qu'une institution épiscopale, puisque les représentants qui y prendraient part seraient élus par les évêques eux-mêmes. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### SOUSCRIPTIONS

POUR LES INONDÉS DU MIDI.

Nous rappelons à nos lecteurs que des listes de souscription sont ouvertes :

« A la Mairie de Saumur ;

« Au bureau du journal *L'Echo Saumurois* ;

« Au bureau de M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux.

### CONCERT

AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI.

*Dimanche 4 juillet.*

La location pour le concert au profit des inondés du Midi est ouverte depuis hier soir chez M<sup>me</sup> Thuau.

Le prix des places n'est pas changé.

Nous croyons que personne ne voudra s'abstenir en cette circonstance; les amateurs et artistes donnent leur concours avec un empressement bien louable : le public répondra à leur dévouement.

Pendant la soirée, une quête sera faite au profit des victimes de l'inondation.

Voici le programme du concert :

#### PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de la *Dame blanche* (Botta-dieu).

2. *Hommage à l'Alsace*, fantaisie (Bléger).

3. Ouverture du *Barbier de Séville*, pour piano, avec accompagnement de quatuor.

4. Solo de violon, par un amateur.

5. Morceau de piano, par M<sup>me</sup> Mercier.

6. Romance chantée par un amateur.

#### DEUXIÈME PARTIE.

7. Ouverture de *Fra-Diavolo* (Auber).

8. *La Grotte des Fées*, fantaisie (Villedieu).

9. Ouverture de *Sémiramis*, pour piano à 8 mains, par les dames-professionnelles de la ville.

- 40. Solo de violon, par un amateur.
- 41. La Grifferie, polka (Favre-Danne).
- 42. Les Deux Notaires, chansonnette comique, par un amateur.

Une marche pour la fin.

Ouverture des portes à 7 heures 1/2 ; lever du rideau à 8 heures.

M. le président de la Chambre consultative des arts et manufactures de l'arrondissement de Saumur nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Saumur, le 1<sup>er</sup> juillet 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de votre journal la lettre ci-jointe, qui vient de m'être adressée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Cette lettre fait un appel pressant à la générosité du commerce français pour venir en aide aux malheureuses et trop nombreuses victimes des inondations qui ont eu lieu dans le midi de la France.

Cet appel, j'en suis persuadé, sera entendu. Déjà, dans ce but, des listes de souscription ont été ouvertes dans les bureaux de la Mairie de Saumur, dans celui de M. Yétaul, percepteur, et au bureau de votre journal.

Je vous serai très-obligé de vouloir annoncer à vos lecteurs que les souscriptions ou les offrandes de MM. les commerçants de l'arrondissement de Saumur seront également reçues dans les bureaux ci-dessus désignés. Les listes de souscription seront transmises à M. le ministre de l'agriculture et du commerce et insérées in extenso au Journal officiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président de la Chambre consultative des arts et manufactures,

LAMBERT-LESAGE.

Versailles, le 20 juin 1875.

Monsieur le président,

À la nouvelle de l'épouvantable inondation du Midi, les négociants de votre circonscription ont déjà cherché, j'en suis sûr, les moyens de venir en aide à tant de familles, aujourd'hui sans pain, sans vêtements, sans asile. La générosité du commerce français n'est pas moins grande que son activité et ses ressources. Vous êtes dans votre circonscription, Monsieur le président, son représentant le plus autorisé, et je réponds, j'en suis sûr, à votre pensée en vous priant de vouloir bien recueillir les offrandes des industriels et des commerçants qui rêvent de votre Chambre et qui tiendront à l'honneur de s'associer à une œuvre de charité nationale. Les listes de souscription que vous me ferez l'honneur de m'envoyer seront centralisées à mon ministère et publiées in extenso au Journal officiel. Quant au produit des souscriptions, il pourra être remis à toutes les personnes faisant partie du Comité central que préside M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon ou versé dans les caisses publiques.

Je m'adresse à vous, Monsieur le président, avec une confiance qui ne sera pas trompée ; je vous remercie d'avance, au nom du gouvernement, du concours patriotique que vous allez nous prêter et vous prie de recevoir l'expression de ma gratitude avec celle de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,  
C. DE MEAUX.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs des diverses académies :

Monsieur le recteur,

Un redoutable fléau vient de frapper les contrées du sud-ouest de la France. Les fleuves et les rivières, grossis par des pluies torrentielles, ont débordé, portant le ravage dans les champs, la destruction et la mort dans les villages et dans les villes.

Nul ne peut rester indifférent à un pareil désastre et jamais d'ailleurs une partie du pays a été affligée sans que la France entière ait manifesté qu'elle se sentait elle-même atteinte. Ce sera donc aller au-devant des dispositions générales que de faire appel à ce sentiment de généreuse solidarité.

En conséquence, Monsieur le recteur, je vous prie de vous adresser à tous les chefs d'établissement de votre ressort, doyens de faculté, proviseurs et principaux de lycées et collèges, directeurs d'écoles normales primaires, etc., les invitant à ouvrir des listes de souscription ou maîtres et élèves témoigneront à l'envi de leur sympathie pour cette immense infortune et de leur désir d'y porter remède dans la mesure de leurs moyens.

Agreez, Monsieur le recteur, etc.

H. WALLON.

Dimanche prochain, une grande Fête Vélocipédique sera donnée, dans le jardin du Mail, à Angers, au bénéfice des inondés du Midi.

La musique municipale prêtera son concours.

On lit dans le Patriote :

« Angers ! Pauvre Angers ! Prosterne ta face contre terre et pleure toutes les larmes de tes yeux. Tu n'entendras pas les artistes Océariens souffler dans leurs petits morceaux de terre cuite. C'est l'administration du théâtre qui vient de nous transmettre cette triste nouvelle. Pleurez, belles Angevines, vous ne contemplez pas les montagnards apennins ! »

Nous avons appris également que ces artistes ne se feraient pas entendre demain à Saumur, afin de ne pas nuire à la soirée musicale qui aura lieu dimanche, au profit des inondés.

Sur la proposition de l'administration, le conseil municipal de Nantes a voté à l'unanimité 10,000 francs pour les inondés.

#### CONCOURS DE MUSIQUE AUX SABLES-D'OLONNE.

Le conseil municipal des Sables-d'Olonne vient, dans sa séance de dimanche dernier, de voter la somme de 5,400 francs pour l'organisation du concours de musique qui aura lieu le 29 août prochain, et auquel les sociétés philharmoniques et chorales des départements de la Vendée, Maine-et-Loire, Charente-Inférieure, Vienne, Gironde, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure et Sarthe seront invitées à venir prendre part. La commission d'organisation est déjà instituée et le travail commencé ; d'ici au 6 juillet les sociétés recevront les invitations.

Le Concours hippique de Nantes aura lieu, en 1876, du 26 février au 5 mars. Il y sera distribué 69 prix, d'une valeur de 25,392 fr. 50. Les engagements seront reçus jusqu'au 18 février.

Balzac à Chinon. — M. Monselet nous apprend qu'au grand banquet qui a suivi, à Chinon, les fêtes pantagruéliques en l'honneur de Rabelais, il a porté un toast à Balzac. L'idée est des plus heureuses. Il est toujours bon de rappeler que l'auteur de la Comédie humaine n'a pas encore de statue à Tours, sa ville natale, et qu'il est inutile, pour lui en élever une, d'attendre son centenaire, qui tombera seulement dans la dernière année de ce siècle : en 1899.

#### LA MALADIE DE LA VIGNE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer, en remerciant au nom de nos lecteurs notre intéressant correspondant :

Broc, 27 juin 1875.

Monsieur le rédacteur,

Votre excellent journal, que nous avons toujours lu avec intérêt, mes amis et moi, a pris soin d'indiquer plusieurs remèdes contre la maladie de la vigne.

Permettez-moi de dire que ces remèdes me semblent à peu près nuls, du moins le plus ordinairement.

J'estime même, sauf le respect dû aux inventeurs, que ces spécifiques font presque toujours le même effet qu'un cautère sur une jambe de bois.

D'après une expérience de dix années consécutives, voici le remède que j'ai vu réussir invariablement.

Je vous livre mon petit secret dans l'intérêt de vos abonnés et je suis certain que, s'ils l'emploient, la maladie de leur vigne cessera immédiatement et disparaîtra du cep.

Il suffit de faire, au moyen d'un petit ciseau, une fente au milieu du cep malade.

En retirant le ciseau, on introduit dans la fente un petit coin épais d'environ un centimètre, afin que le cep puisse se dégorger et aspire l'air par cette ouverture.

L'opération faite, le vigneron verra en peu de temps sortir par la fente un liquide épais, gluant et d'odeur infecte.

Les parties non-malades sont préservées et celles malades se guérissent totalement.

Pour les jeunes ceps, il suffira de les pincer avec une tenaille, ce qui est facile à faire pendant la taille.

En résumé, pour guérir un cep malade, il faut lui donner de l'air et rien que de l'air. Du reste, il est facile de le comprendre, en voyant que la maladie se porte le plus souvent sur les ceps placés le long de nos murs, où ils ont une chaleur plus étouffante.

Tel est, monsieur le rédacteur, le remède que vous pouvez livrer au public en toute confiance ; ce faisant, vous rendrez un véritable service aux braves vigneron.

Recevez, monsieur, etc.

BRÉVIN,  
Ancien maire.

Broc, canton de Noyant (Baugé) (Maine-et-Loire).

Un bien fâcheux accident vient d'arriver à la Crèche, commune de Breloux, canton de Saint-Maixent. Le sieur Raymond, domestique chez M. le docteur Giraud, était monté sur une charrette et déchargeait du foin quand, l'heure du déjeuner arrivant, il jeta imprudemment sa fourche et, sans s'inquiéter si elle gisait ou non sur le sol, il se laissa glisser du haut de la charrette. La fourche étant restée droite appuyée au flanc du charriot, le malheureux fut littéralement empalé. Après une agonie de près de 48 heures, le sieur Raymond mourut lundi matin, au milieu d'atroces souffrances, laissant une femme et des enfants en bas âge.

#### Faits divers.

Le Sémaphore publie une lettre de M. Louis Neyret, gendre de M. Mathieu (de la Drôme), annonçant que le mois de juillet sera orange et faisant redouter une forte crue du Rhône. Le Sémaphore invite les riverains du Rhône à prendre bonne note de cet avis.

On a annoncé l'arrivée de la Garonne à Brest. Ce beau transport, commandant Gervais, capitaine de frégate, a quitté la rade pour entrer dans le port après avoir reçu l'inspection du major général de la flotte et terminé ses dernières expériences. Ce voyage autour du monde, qui n'a duré que six mois et demi, n'a pas été exempt de dangers.

Pendant plus d'un mois, ce navire a rencontré plus de deux cents montagnes ou îles de glace dans des parages demeurés inexplorés depuis le passage de La Pérouse et de Cook. L'une d'entre elles ne mesurait pas moins de deux kilomètres de longueur sur cent mètres de hauteur.

A l'Exposition de géographie qui va s'ouvrir aux Tuileries figurera une carte de France comme on n'en aura jamais vu.

Cette carte aura coûté plus de cent mille francs à établir.

Ce chiffre n'étonnera personne quand on saura que la composition coûte à elle seule 70,000 francs.

Elle mesure 2 m. 60 c. carrés, et il a fallu pour la faire 96 pierres lithographiques de 40 centimètres de haut sur 45 centimètres de large.

Elle a 16 couleurs différentes.

Nous avons annoncé, dit le Midi, que M<sup>me</sup> Brès de Bouillargues, qui vient de soutenir, à la Faculté de médecine de Paris, sa thèse pour le doctorat en médecine, allait être attachée à la cour du sultan, comme médecin du harem. On lui a, en effet, fait cette proposition ; on lui offrait 40,000 francs d'appointements annuels, mais à la condition de ne jamais sortir du harem. M<sup>me</sup> Brès a préféré sa liberté. Elle sera néanmoins médecin du harem, mais avec domicile hors la cour et la faculté de se créer une clientèle.

M<sup>me</sup> Brès va partir incessamment pour remplir ses fonctions.

Une anecdote de l'Italie sur l'Alphonse Karr et Garibaldi :

L'auteur des Guêpes, en arrivant à Rome, avait écrit à Garibaldi, qu'il connaît depuis longtemps, pour lui demander où il pourrait le voir. L'ancien chef des chemises rouges envoya de Frascati un télégramme à l'écrivain, en lui fixant un rendez-vous à Rome.

Alphonse Karr se rend au rendez-vous, Garibaldi n'y était pas. On lui dit alors que le général doit se trouver à la villa Casatini. Karr remonte en voiture et se fait conduire hors la porte Pia. Arrivé à la villa, il sonne, il frappe à plusieurs portes ; enfin on lui ouvre, et une personne de l'entourage du général descend vêtue d'une chemise rouge :

— Le général est-il ici ?

— Oui.

— Je voudrais lui parler.

— Qu'est-ce que vous voulez lui dire ?

— Ah ! ça, dites donc, ça ne vous regarde pas, vous, fait Alphonse Karr avec son air bon homme.

— Alors donnez-moi votre carte.

Alphonse Karr tire sa carte et la remet à son interlocuteur, qui monte au premier et qui descend bientôt pour lui faire de nouvelles objections.

Karr, impatienté, lui dit à la fin :

— Je viens ici parce que le général m'a envoyé un télégramme pour me donner un rendez-vous.

— Montrez le télégramme, fit l'autre.

Ici, Alphonse Karr bondit.

— Ah ! mais, ah ! mais, repart-il furieux, vous vous moquez de moi. Est-ce que vous croyez que j'ai l'habitude de porter dans mes poches la preuve de ce que je dis ?

L'homme à la chemise rouge comprit qu'il avait été trop loin, et il révéla que le général était fatigué et dormait.

— Il fallait donc le dire tout de suite, repartit Karr ; ayez alors la bonté de me donner un peu de papier.

On lui donne une feuille de papier et il écrit :

« Mon cher ami, j'ai connu plusieurs tyrans qui étaient bien moins gardés que vous ; je ne vous présente pas moins mes amitiés, désolé de n'avoir pu vous voir. »

Et il partit.

#### Dernières Nouvelles.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet.

La gauche propose de prolonger la session de l'Assemblée, en ajournant au mois de septembre la réunion des conseils généraux et de revenir en octobre nommer les 75 sénateurs ; ensuite aura lieu la dissolution. Une réunion générale des groupes de gauche aura lieu aujourd'hui pour discuter ce plan.

Le total des sommes versées à la Présidence, entre les mains de M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon, s'élève jusqu'à ce jour à près de 423,000 francs.

#### ESPAGNE. — Dépêche carliste.

1<sup>er</sup> juillet, 5 h. 05.

L'ennemi, sortant d'Hernani, a attaqué hier la hauteur de Montevideo.

Il a été repoussé avec des pertes assez grandes.

La colonne alphonstiste de Castille, forte de 4,000 hommes, est établie entre Miranda et la Puebla.

Nos forces sont en face, barrant le passage sur Vitoria.

L'artillerie carliste a dispersé, dans la ligne de l'Alava, quelques guerillas détachés par l'ennemi.

Une colonne de 8,000 alphonstistes, sortie de Lerin, vers Allo, a été repoussée en Navarre.

#### Dépêche de l'Agence Havas.

Saint-Sébastien, 1<sup>er</sup> juillet.

Les forts d'Alza, d'Ametzagana et d'Arramendi ont démonté hier les batteries carlistes de San Marcos.

Les carlistes lancent de temps en temps sur Passages et Renteria de légers projectiles. Ils préparent à Santiagomendi des batteries de gros canons destinées à opérer contre Hernani.

Le général Blanco attend des renforts pour attaquer San Marcos.

Pour les articles non signés ; P. GODER.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hache et C<sup>ie</sup>, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les neuf premiers fascicules sont en vente.

L'Univers illustré publie, cette semaine, une vaste planche qui certainement sera très-remarquable : c'est la vue du nouvel Opéra national de Londres, dont la construction vient d'être commencée sur le quai de la Tamise. On pourra ainsi comparer ce monument à celui de M. Garnier, qu'il rappelle, du reste, sous plus d'un rapport. Nous citerons également : la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre; la Place de la Concorde, par M. J. de Nittis, une des plus charmantes toiles du Salon de 1875; la chartraise de Pavie, cette merveille architecturale; les éléphants de l'île Ceylan, cinq gravures très-curieuses, etc. — Quant à la partie littéraire de ce journal si justement appréciée dans les familles, sa réputation est faite depuis longtemps et il nous suffit de dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique. — A cette époque de renouvellement, nous croyons devoir rappeler que l'Univers illustré offre encore, en PRIME GRATUITE, à ses abonnés, les QUATRE VOLUMES du THÉÂTRE COMPLET d'ALEXANDRE DUMAS FILS.

**A NOS LECTEURS.**

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Balthazart vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.  
BUREAUX : 5, RUE COQ-HÉRON.

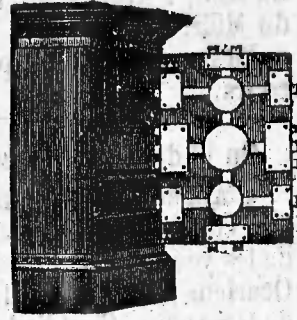
M<sup>me</sup> veuve **BOUDENT** a l'honneur de prévenir les familles qu'elle ouvre, pour garçons et filles de 2 à 7 ans, une *Ecole maternelle*, rue des Pâiens, n° 4. L'enseignement comprendra les premières notions de morale, de religion, de lecture et d'écriture pour les plus jeunes enfants; les éléments de grammaire, d'histoire, de géographie et de calcul pour les plus âgés.

On joindra l'enseignement du piano pour

les parents qui le désireront. Il y aura un cours d'anglais, une gymnastique et des jeux appropriés à l'âge des enfants. Les filles et les garçons seront séparés pendant les récréations. Le beau local dont M<sup>me</sup> Boudent peut disposer remplira toutes les conditions hygiéniques désirables. M<sup>me</sup> Boudent s'efforcera de justifier la confiance des parents par les soins maternels et la bonne éducation qu'elle se propose de donner aux enfants qui lui seront confiés.

**CONTRE LE VOL ET LE FEU.**

Maison fondée en 1798  
**DELARUE**  
INGÉNIEUR  
mécanicien breveté  
**FAFRIQUE**  
de  
**CAISSES**  
tout en fer  
119, boulev. Sébastopol  
PARIS.



Seule maison ayant obtenu 25 médailles pour la supériorité de ses produits. Comme fabricant, accordant 10 0/0, et franco d'emballage, au comptant. (143)

L'Eau de la source **MARIE DE VALS** si efficace contre les maladies des femmes, jeunes filles, et eau de table par excellence, est vendue à Paris au prix de 31 fr. la caisse de 25 bouteilles en capsules et 16 fr. la caisse de 12 bouteilles. S'adresser au dépôt, rue de Vanves, 12, Paris. (224) (Voir aux annonces)

**M. RIELLANT**, médecin-dentiste, qui a été de retour à Saumur. Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui sont priées de le faire demander au nouveau domicile.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — — —  
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
6 heures 45 minutes du matin.  
10 — 45 — — — — —  
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre... 63 92			17	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. 735				Canal de Suez, jouiss. janv. 70. 687 50			
4 1/2 % jouiss. septembre... 95		50		Crédit Mobilier... 201 25		1 25		Crédit Mobilier esp., j. juillet. 612 50		50	
5 % jouiss. novembre... 104 07		07		Crédit foncier d'Autriche... 537 50				Société autrichienne, j. janv. 630		7 50	
Obligations du Trésor, t. payé. 485				Charentes, 400 fr. p. j. août. 370				<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 226 50		50		Est, jouissance nov. 557 50				Orléans... 317			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 477				Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. 935		2 50		Paris-Lyon-Méditerranée... 310			
— 1865, 4 %... 500		75		Midi, jouissance juillet... 705				Est... 304			
— 1869, 3 %... 345				Nord, jouissance juillet... 1217 50				Nord... 317			
— 1871, 3 %... 320				Orléans, jouissance octobre... 951 25		1 25		Ouest... 303			
— 1875, 4 %... 462 50		1 25		Ouest, jouissance juillet, 65... 597 50		1 25		Midi... 305			
Banque de France, j. juillet. 3940		20		Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. 976 25		1 25		Deux-Charentes... 278 75			
Comptoir d'escompte, j. août. 610		15		Société Immobilière, j. janv. 30				Vendée... 219 7			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. 492 50		50		C. gén. Transatlantique, j. juill. 237 50		2 50		Canal de Suez... 515			
Crédit Foncier colonial, 250 fr. 310											
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. 917 50											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 3 mai 1875)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 18 — — — — — express omnibus.  
7 — 23 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mat.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express omnibus.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à midi.

Etude de M<sup>e</sup> **CLOUARD**, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable. En l'étude de M<sup>e</sup> **CLOUARD**, Le dimanche 1<sup>er</sup> août 1875, à midi.

- 1<sup>o</sup> Quarante-quatre ares de vigne avec grotte, au Vau-Langlois;
  - 2<sup>o</sup> Quarante-six ares de terre, au même lieu, séparés de la vigne par un chemin;
  - 3<sup>o</sup> Belle cave en tuf avec pressoir, au Vieux-Bourg, près le Thouet;
  - 4<sup>o</sup> Maison, au Pont-Fouchard, ancienne route de Doué : cinq chambres, quatre écuries, porche, cour, jardin et dépendances;
- Le tout situé commune de Baugneux. Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M<sup>e</sup> **CLOUARD**, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> **LE BLAYE**, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION JUDICIAIRE**

Le dimanche 4 juillet 1875, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> **LE BLAYE**, notaire à Saumur,

**DE LA FERME**

DE

**LA BRÈCHE-PITOT**

En Villiers-Bretonneux, Allennes et Varennes. Contenant 7 hectares 50 ares 37 centiares. Mise à prix : 25,000 francs. S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (350)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Avec écuries et remises. S'adresser à M. **BRISSET**, jardinier, maison Bernard, sur la levée d'Enciente, près l'École de cavalerie.

Etude de M<sup>e</sup> **LEMARCHADOUR**, notaire à Concarneau (Finistère).

**ADJUDICATION VOLONTAIRE.**

Le lundi 5 juillet 1875, à une heure. En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> **LEMARCHADOUR**, notaire à Concarneau (Finistère).

**DU DOMAINE**

**DE LESNEVAR**

Près Concarneau (Chemin de fer d'Orléans).

Vue sur la mer, situation exceptionnelle; Manoir style Louis XIII; Écuries, avec boxes et padoux, remises, vastes dépendances, chemin, etc.; Trois grandes métairies, hautes futaies, bois, pelouses, etc.; Belles chasses et pêches; Contenance : 182 hectares; Mise à prix : 300,000 francs.

**Riche et nombreux mobilier, voitures, etc., pouvant être acquis à l'amiable.**

S'adresser : A Concarneau, à M<sup>e</sup> **G. LEMARCHADOUR**, notaire; A Paris, à M<sup>e</sup> **MOREL D'ARLEUX**, notaire, rue de Rivoli, n° 28; A Nantes, à M<sup>e</sup> **FLEURY**, notaire, et à M. **MUSSEAU**, architecte. (319)

**A LOUER**

**Pour Noël 1875, UNE MAISON**

Située à Saumur, place de la Bilange, Occupée autrefois par M. **Gilbert-Lancement**, Comprenant magasins, chambres à coucher, écurie, etc. S'adresser à M. **F. GAUDAIS**, rue d'Alsace, 10, Saumur. (345)

Etude de M<sup>e</sup> **MÉHOUS**, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> **MÉHOUS**, notaire, Le dimanche 1<sup>er</sup> août 1875, à midi.

- 1<sup>o</sup> Une **MAISON**, sise à Saumur, rue de Poitiers, n° 50, anciennement rue du Champ-de-Foire;
  - 2<sup>o</sup> Et une autre **MAISON**, sise aussi à Saumur, carrefour Dacier, n° 11.
- On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser, pour tous renseignements : Soit à M. **VINSONNEAU**, au Vau-Langlois, commune de Saint-Florent; Soit à M<sup>e</sup> **MÉHOUS**, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> **HENRI PLÉ**, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Par suite de saisie.

Le samedi 3 juillet 1875, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> **Henri Plé**, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier du sieur **Louis Gaudin**, charpentier à Saumur, rue de la Visitation, à la requête de M. **Vétault**, percepteur des contributions directes.

Il sera vendu : Commode, huche, tables, chaises, glace, une montre en argent, linge, effets, rideaux, couverture, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M<sup>e</sup> **SANZAY**, notaire à Brézé, demande un premier clerc.

**ON DEMANDE**, pour être docteur campagne, une femme de 40 ans environ. S'adresser au bureau du journal.

**NOUVEAUTÉS**  
Bue de la Tonnelle, N° 28, SAUMUR.  
**Eug. BIZERAY**  
DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES  
2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

**Nouvelle Battense pour frs 300.**  
rendue franco à la frontière française, qui bat toute espèce de records. 21000 pièces ont été vendues pendant deux ans. S'adresser à Monsieur le fabricant  
**Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche)**  
Frauenbrückenstrasse, 15. (207)

**SOURCE MARIE VALS SOURCE SOPHIE**  
EAUX MINÉRALES TONIQUES, APÉRITIVES, DIGESTIVES ET TRÈS-GAZEUSES.  
L'eau de la source **MARIE**, la plus ancienne de **VALS** et la seule honorée d'une médaille. SOUVERAINE dans les maladies de l'appareil génital et du système nerveux, est SANS RIVALE contre les affections des femmes et des jeunes filles.  
Eau de table par excellence, légère à l'estomac, rafraîchissante et très-digestive, elle ne trouble pas du tout le vin et produit une boisson gazeuse des plus agréables.  
**VALS-SOPHIE** remplit toutes les indications de **VALS-MARIE**, mais elle est plus minéralisée et plus énergique. L'efficacité de ces Eaux est confirmée par les nombreuses attestations de médecins et de malades; elles peuvent être transportées en tout pays, sans la moindre altération. S'adresser, pour les expéditions, à MM. **GAUCHERAND freres**, à **VALS (Ardèche)**, ou au **DÉPOT**, rue de Vanves, 12, PARIS. (227)

**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES**  
**ETUDES DRUIDIQUES**  
Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes.  
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.  
Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.